



DEMANDE DE PROPOSITION

RECRUTEMENT D'UNE INSTITUTION DE MICROFINANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE DEPLOIEMENT DE PRODUITS FINANCIERS ADAPTES AUX ACTEURS DES FILIERES MARAICHER, MANIOC ET BANANE PLANTAIN DANS LES 09 REGIONS CIBLES DU PRESACI : BELIER, GBEKE, MARAHOUÉ, N'ZI, PORO, TCHOLOGO, AGNEBY TIASSA, DISTRICT D'ABIDJAN ET INDENIE DJUABLIN

DOCUMENT DP # [RFP-CI-2027-017]

DATE D'ÉMISSION RFQ : [7 OCTOBRE, 2026]

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS : [26 OCTOBRE 2026 À 17H00]

DOCUMENT CONFIDENTIEL

*PREPARE PAR
CARE®*

Table des matières

1.	À PROPOS DE CARE	2
2.	CONDITIONS GENERALES ET CLAUSES	2
2.1.	CONDITIONS GÉNÉRALES DE CARE	2
2.2.	CONFIDENTIALITÉ/ NON-DIVULGATION	3
2.3.	PUBLICITÉ	3
2.4.	RESPONSABILITÉ	3
2.5.	FORCE MAJEURE	3
2.6.	ERREURS ET OMISSIONS	4
2.7.	DROIT DE PROPRIÉTÉ	4
2.8.	CONFLIT D'INTÉRÊT	4
3.	DÉCLARATION DU FOURNISSEUR	4
4.	CONDITIONS ET DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS.....	5
5.	APERÇU DU PROJET	7
	CALENDRIER DU PROJET :	7
6.	CRITÈRE D'ÉVALUATION	8

1. À PROPOS DE CARE

Chez CARE, nous recherchons un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et où les gens vivent dans la dignité et la sécurité.

C'est notre vision depuis 1945, lorsque nous avons été fondés pour envoyer des colis CARE® vitaux aux survivants de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, CARE est un chef de file dans le mouvement mondial pour mettre fin à la pauvreté. Nous plaçons les femmes et les filles au centre parce que nous savons que nous ne pouvons pas vaincre la pauvreté tant que tous n'ont pas les mêmes droits et opportunités. En 2019, CARE a travaillé dans 100 pays et a atteint 70 millions de personnes avec une gamme incroyable de programmes vitaux.

Pour en savoir plus sur CARE, visitez : <https://www.care.org/our-work/>

2. CONDITIONS GENERALES ET CLAUSES

2.1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE CARE

Le document ci-joint n'est pas une offre de contrat, mais une sollicitation d'intention proposée par un fournisseur. L'acceptation d'une proposition n'engage en aucun cas CARE à attribuer un contrat pour tout ou partie des produits et services à un fournisseur.

CARE se réserve le droit de prendre les décisions et actions suivantes en fonction de ses intérêts commerciaux et pour des raisons uniquement connues de CARE :

- Pour déterminer si les informations fournies sont substantiellement conformes ou non aux exigences de la DP
- Contacter tout fournisseur après la soumission de la proposition pour clarifier toute information fournie.
- De renoncer à tout ou à partie des formalités d'enchères.
- Accepter ou rejeter une proposition en tout ou en partie sans justification au fournisseur.
- Ne pas accepter l'offre la plus basse.
- Négocier avec un ou plusieurs fournisseurs concernant tout aspect de la proposition soumise.
- Attribuer un autre type de contrat autre que celui décrit aux présentes, ou n'attribuer aucun contrat ;
- Pour conclure un contrat ou un accord d'achat avec des parties ne répondant pas à cette DP
- Demander, à sa seule discrétion, aux Fournisseurs sélectionnés de fournir une présentation plus détaillée de la proposition

- Ne pas partager les résultats des offres avec d'autres fournisseurs et attribuer les contrats en fonction de l'intérêt de CARE.
- CARE ne sera pas responsable des frais engagés par le soumissionnaire pour la préparation de l'offre, ni des efforts de travail associés, y compris la production et/ou la présentation des documents de présentation ou d'appel d'offres.

Toute déclaration matérielle faite oralement ou par écrit en réponse à DP ou en réponse des demandes d'informations supplémentaires sera considérée comme une offre de contrat et devra être incluse par le fournisseur dans tout contrat final.

2.2. CONFIDENTIALITÉ/ NON-DIVULGATION

Toutes les informations obtenues par un fournisseur concernant les méthodes de travail de CARE ne doivent être divulguées à quiconque en dehors des personnes responsables de ce document de proposition. Toute discussion faite par le fournisseur sur des pratiques commerciales de CARE pourrait être un motif de disqualification. CARE, à sa discrétion, se réserve le droit d'exiger un accord de non-divulgence.

Réciproquement, CARE s'engage à ce que les informations reçues en réponse à cet appel d'offre soient traitées de manière strictement confidentielle et ne soient divulguées à aucune partie, autre que les personnes responsables de l'évaluation des réponses, sans le consentement du fournisseur répondant.

Enfin, les informations contenues dans cette DP sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées ou utilisées à d'autres fins par le fournisseur.

2.3. PUBLICITÉ

Toute publicité faisant référence à ce projet, que ce soit sous forme de communiqués de presse, de brochures ou de couvertures médiatiques, ne sera pas autorisée sans l'accord écrit préalable de CARE.

2.4. RESPONSABILITÉ

Le ou les fournisseurs sélectionnés devront présenter une preuve d'assurance adéquate au moment où CARE est prêt à se procurer les services. Il sera également tenu d'indemniser et de dégager CARE de toute responsabilité, entre autres, pour toute réclamation de tiers découlant des actes ou omissions du fournisseur sélectionné, et sera responsable de tout dommage causé par ses employés, agents ou sous-traitants.

2.5. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera responsable d'une exécution qui est retardée, entravée ou rendue déconseillée, commercialement impraticable, illégale ou impossible par un « cas de force majeure ». Un événement de force majeure comprend, sans limite, un acte

de la nature, une pandémie, une urgence, des troubles civils, un terrorisme réel ou imminent, une guerre, un incendie, une action gouvernementale ou une ingérence de quelque nature que ce soit, des pannes de courant ou de services publics, des grèves ou d'autres travaux de perturbations, un avertissement sanitaire émis par le Centre de contrôle des maladies (ou un organisme similaire), toute autre urgence civile ou gouvernementale et/ou tout autre événement similaire échappant au contrôle d'une Partie.

La partie qui cherche à signaler cette disposition de force majeure (la « partie affectée ») doit fournir à l'autre partie (la « partie non affectée ») un avis écrit dans les dix (10) jours indiquant la date à laquelle s'est produit ce cas de force majeure.

2.6. ERREURS ET OMISSIONS

CARE s'attend à ce que le fournisseur fournisse toute la main-d'œuvre, la coordination, le soutien et les ressources nécessaires en fonction de la proposition du fournisseur et de l'EDT final correspondant. Aucune compensation supplémentaire ne sera offerte au fournisseur pour toute erreur ou omission dans la proposition faite à CARE. Les seules exclusions sont les ajouts, les suppressions et/ou les services optionnels pour lesquels le fournisseur a reçu l'autorisation écrite de CARE.

2.7. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Tous les droits créés au cours de cette évaluation doivent être originaux et aucun tiers ne doit détenir de droits sur le travail. Tous les droits, titres et intérêts dans le travail seront dévolus à CARE.

2.8. CONFLIT D'INTÉRÊT

CARE encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant à CARE si vous, ou l'un de vos affiliés ou personnel, avez été impliqué dans la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans cet Appel d'offre.

3. DÉCLARATION DU FOURNISSEUR

Oui	Non	
☐	☐	Éthique : En soumettant cette Proposition, je garantis/nous garantissons que le fournisseur ne s'est pas engagé dans des arrangements inappropriés, illégaux, collusoires ou anticoncurrentiels ; n'a pas contacté directement ou indirectement un représentant (en dehors du point de contact) ou recueilli des informations concernant la demande de propositions ; et n'a pas tenté d'influencer ou d'offrir tout type d'incitation, de récompense ou d'avantage personnel à un représentant.

☐	☐	J'affirme/nous affirmons que nous n'adopterons pas de comportement interdit ou tout autre comportement contraire à l'éthique avec CARE ou toute autre partie. Nous affirmons également que nous avons lu la clause générale et les conditions incluses dans cet appel d'offre et que nous mènerons nos activités de manière à éviter CARE dans tout risque financier, opérationnel, réputation ou autre risque.
☐	☐	Conflit d'intérêts : je garantis/nous garantissons que le fournisseur n'a aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu lors de la soumission de cette proposition ; ou la conclusion d'un contrat pour répondre aux exigences. Le point de contact de CARE Procurement sera immédiatement informé par le fournisseur si un conflit d'intérêts survient au cours du processus d'appel d'offre.
☐	☐	Faillite : Je n'ai/Nous n'avons pas déclaré faillite, ne sommes pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de questions juridiques en suspens qui pourraient entraver la capacité de mener nos activités.
☐	☐	Période de validité de l'offre : Je confirme/nous confirmons que cette proposition, y compris les différents prix, resteront ouvert à l'acceptation pendant la durée de validité de l'offre.
☐	☐	Je comprends/Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu obligé d'accepter toute proposition que vous recevez, et nous certifions que les biens proposés dans notre devis sont neufs et inutilisés.
☐	☐	En signant cette déclaration, le signataire ci-dessous déclare, garantit et accepte qu'il a été autorisé par l'Organisation/s à faire cette déclaration en son/leur nom

Nom de l'autorise(e) :	
Titre/Désignation :	
Nom de l'entreprise :	
Date :	
Signature	

4. CONDITIONS ET DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Cette demande de proposition représente les exigences d'un processus ouvert et concurrentiel.

Votre dossier (offre physique) devra être déposé sous pli fermé en deux (02) copies et (01) Original au plus tard le 26 octobre 2026 à 17H00, GMT, à l'adresse suivante :

CARE International Côte d'Ivoire 05 BP 3141 Abidjan 05, 7e Tranche, Secteur du CIRAD, En face de la SODECI Nord-Est, Rue L171 Tel : (225) 27 22 40 97 25.), au plus tard à la date indiquée ci-dessus.

[Cliquez ici pour visualiser la localisation GPS : 📍 *](#)**

Avec pour Objet : « RECRUTEMENT D'UNE INSTITUTION DE MICROFINANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE DEPLOIEMENT DE PRODUITS FINANCIERS ADAPTES AUX ACTEURS DES FILIERES MARAICHER, MANIOC ET BANANE PLANTAIN DANS LES 09 REGIONS CIBLES DU PRESACI : BELIER, GBEKE, MARAHOUE, N'ZI, PORO, TCHOLOGO, AGNEBY TIASSA, DISTRICT D'ABIDJAN ET INDENIE DJUABLIN », et comprenant deux enveloppes distinctes scellées séparément :

- une enveloppe marquée « **Offre technique** », contenant l'ensemble des pièces techniques et administratives de la soumission ;
- une enveloppe marquée « **Offre financière** », contenant le bordereau des prix et le devis quantitatif et estimatif chiffré.

Toute proposition reçue après cette date ne sera pas acceptée. Toutes les propositions doivent être signées par un agent office ou un représentant de l'entreprise qui soumet la proposition.

Si l'organisation qui soumet une proposition doit sous-traiter tout travail pour répondre aux exigences contenues dans les présentes, cela doit être clairement indiqué dans la proposition. De plus, tous les coûts inclus dans les propositions doivent être détaillés. Toute proposition faisant appel à la sous-traitance doit inclure le nom et la description des organisations sous-traitantes

Tous les coûts doivent être détaillés pour une explication de tous les frais.

Les termes et conditions du contrat seront négociés lors de la sélection du fournisseur retenu pour cette DP. Toutes les conditions contractuelles seront soumises à l'examen du service juridique de CARE et comprendront la portée, le budget, le calendrier et d'autres éléments nécessaires relatifs au projet.

Toute information verbale obtenue ou toute déclaration faite par des représentants de CARE ne doit en aucun cas être interprétée comme modifiant la présente DP. Seules les corrections apportées par CARE sera communiqués de manière officielle à tous les participants à l'appel d'offre. CARE ne sera pas responsable des instructions verbales.

5. APERÇU DU PROJET

CARE recherche les fournisseurs pour soumettre des propositions destinées au **RECRUTEMENT D'UNE INSTITUTION DE MICROFINANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE DEPLOIEMENT DE PRODUITS FINANCIERS ADAPTES AUX ACTEURS DES FILIERES MARAICHER, MANIOC ET BANANE PLANTAIN DANS LES 09 REGIONS CIBLES DU PRESACI : BELIER, GBEKE, MARAHOUE, N'ZI, PORO, TCHOLOGO, AGNEBY TIASSA, DISTRICT D'ABIDJAN ET INDENIE DJUABLIN**

CALENDRIER DU PROJET :

Tous les fournisseurs sont invités à suivre strictement le calendrier ci-dessous, comme indiqué.

Toute question technique soulevée lors de la préparation de votre réponse à cette DP doit être soumise par e-mail à civ.infoachat@civ.care.org au plus tard le **16/10/2026**.

Programme des activités/ À faire	Date de l'activité / Date limite de soumission	Responsable	Remarques
Appel d'offres émis (RFP)	07/10/2026	CARE	
Date limite de soumission des questions de clarification à CARE	15/10/2026	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.
CARE répond à toutes les questions de clarification	16/10/2026	CARE	
Date limite de soumission de la proposition par le fournisseur	26/10/2026 à 17H00	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.
Évaluation de la proposition	Du 27/10/2026 au 20/11/2026	CARE	
Les fournisseurs sélectionnés	04/12/2026	CARE	Dès notification, la négociation du contrat avec le fournisseur retenu commencera immédiatement.

6. CRITÈRE D'ÉVALUATION

CARE évaluera toutes les propositions sur la base des critères suivants. Pour assurer la prise en compte de cette demande de proposition, votre proposition doit être complète et inclure tous les critères suivants :

- **Adéquation globale de la proposition** : la ou les solutions proposées doivent répondre à la portée et aux besoins inclus dans le présent document et être présentées de manière claire et organisée
- **Travaux antérieurs et récompenses** : les fournisseurs seront évalués sur des exemples de leur travail se rapportant à l'exigence ainsi que sur des témoignages et des références de clients
- **Expertise technique et expérience organisationnelle** : Les fournisseurs doivent fournir des descriptions et des documents sur l'expertise et l'expérience techniques du personnel. Les fournisseurs doivent également fournir leurs expériences en tant qu'organisation qui incluent, des années d'expérience, une stabilité financière, une expertise et un avantage sur les autres concurrents.

EXIGENCES		Fournissez les détails nécessaires. Joindre le document ou fournir une feuille séparée si nécessaire.
A. Adéquation globale de la proposition : 20pts		
1	Complétude et validité des documents légaux requis (10 pts)	Confère TDR en annexe
2	Existence légale d'au moins 3ans (10 pts)	

EXIGENCES		Fournissez les détails nécessaires. Joindre le document ou fournir une feuille séparée si nécessaire.
B. Œuvres précédentes et récompenses : 15 pts		
1	Expérience avérée en financement agricole et rural	

EXIGENCES		Fournissez les détails nécessaires. Joindre le document ou fournir une feuille séparée si nécessaire.
C. Expertise technique et expérience organisationnelle : 25 pts		

1	Expérience avec les groupements AVEC et en milieu rural (15 pts)	
2	Couverture géographique des zones d'intervention du PRESACI (10 pts)	

EXIGENCES		Fournissez les détails nécessaires. Joindre le document ou fournir une feuille séparée si nécessaire.
D. Offre Financière 40 pts		
1	Offre financière	

Article #	Autres exigences	
1	Adresse(s) exacte(s) du lieu de livraison	Voir TDR en annexe
2	Modalités de paiement	30 jours après réception des articles et dépôt facture
3	Devis validité	Votre offre doit être valide pendant au moins 90 jours pour couvrir tous les jours depuis l'appel d'offres jusqu'au processus d'attribution.

Annexes : TDR RECRUTEMENT D'UNE INSTITUTION DE MICROFINANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE DEPLOIEMENT DE PRODUITS FINANCIERS ADAPTES AUX ACTEURS DES FILIERES MARAICHER, MANIOC ET BANANE PLANTAIN DANS LES 09 REGIONS CIBLES DU PRESACI : BELIER, GBEKE, MARAHOUE, N'ZI, PORO, TCHOLOGO, AGNEBY TIASSA, DISTRICT D'ABIDJAN ET INDENIE DJUABLIN



Financé par
l'Union européenne



**PROJET DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES EN CÔTE
D'IVOIRE (PRESACI)**

Termes de Référence

**RECRUTEMENT D'UNE INSTITUTION DE
MICROFINANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE
DEPLOIEMENT DE PRODUITS FINANCIERS ADAPTES
AUX ACTEURS DES FILIERES MARAICHER, MANIOC ET
BANANE PLANTAIN DANS LES 09 REGIONS CIBLES DU
PRESACI : BELIER, GBEKE, MARAHOUÉ, N'ZI, PORO,
TCHOLOGO, AGNEBY TIASSA, DISTRICT D'ABIDJAN ET
INDENIE DJUABLIN**

I. LE PROJET

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

CARE est une Organisation humanitaire internationale à but non lucratif, intervenant dans plus de 100 pays dans le monde et qui a pour mission de sauver des vies, vaincre la pauvreté et parvenir à une justice sociale. Présente en Côte d'Ivoire depuis 2000, CARE Côte d'Ivoire s'est dotée pour la période 2022-2026 d'une stratégie programme avec quatre (04) priorités programmatiques que sont : la Justice économique et genre, la Justice climatique, la Santé et l'Action humanitaire. A cet effet, CARE Côte d'Ivoire a initié plusieurs programmes visant à renforcer la résilience des communautés face aux chocs et pressions externes et améliorer leurs conditions de vie en mettant les femmes et les filles au centre de ses actions.

Depuis Mars 2024, CARE Côte d'Ivoire bénéficie d'une subvention de l'Union européenne et de la Coopération autrichienne pour le Développement (ADA) pour la mise en œuvre du projet « PRESACI - Projet de Renforcement des Systèmes Alimentaires durables en Côte d'Ivoire » sur une durée de quatre (04) ans (2024 – 2028).

Le projet est exécuté dans neuf (09) régions de la Côte d'Ivoire que sont le Bélier, le Gbêkê, la Marahoué, l'Indénie-Djuablin, le District d'Abidjan, le N'zi, le Poro, le Tchologo et l'Agneby-Tiassa et comprend les composantes suivantes :

- a. **Gouvernance inclusive** : Ce produit principalement basé sur l'approche AVEC se veut de mieux structurer les groupements bénéficiaires du projet. Aussi, cette approche permettra aux jeunes et aux femmes de contribuer au développement des chaînes de valeurs ciblées par le projet à travers le renforcement de capacité. Par conséquent, trois activités principales seront réalisées à savoir:
 - Le développement des capacités organisationnelles, entrepreneuriales et managériales ;
 - Le développement du leadership des femmes et jeunes et promotion de mise en réseau ;
 - Le développement de 50 accords de collaboration entre divers(es) acteur(rice)s.
- b. **Vulgarisation agricole durable** : Ce produit a pour objectif principal de renforcer les compétences des producteurs en matière de techniques agricoles durables pour faire face au changement climatique. À cette fin, les activités prévues incluent :
 - Le renforcement des connaissances techniques et capacités d'apprentissage des jeunes vulgarisateur(ice)s communautaires ;
 - L'appui en intrants agricoles et agroéquipements ;
 - La mise en place de parcelles-pilotes servant de support de vulgarisation, de 50 unités de transformation-modèles et de 20 initiatives de commercialisation

- La facilitation de l'apprentissage des acteur(rice)s des 3 chaînes de valeur sur les innovations techniques.
- c. **Accès aux intrants et informations** : Au niveau de ce produit, il s'agira de faciliter l'accès aux informations pour améliorer la commercialisation des produits agricoles à travers des plateformes numériques. Les principales activités de ce produit sont :
 - La promotion de l'utilisation de la plateforme numérique ;
 - La démocratisation de l'accès à une plateforme digitale d'information sur les marchés ;
 - Le développement d'une plateforme numérique permettant aux membres de réseaux AVEC de grouper leurs commandes d'intrants et de transports et de s'associer pour accroître leur volume de vente de produits.
- d. **Accès aux produits financiers** : L'objectif principal sera de concevoir des produits financiers afin de faciliter l'accès des producteurs au crédit. Les principales activités de ce produit sont :
 - Le développement de 3 produits financiers et la mise en place des systèmes de garantie permettant à 3.750 jeunes/femmes d'obtenir au moins un crédit.
 - La mise en place des systèmes de garantie permettant à 3.750 jeunes/femmes acteur(rice)s des trois chaînes de valeur d'obtenir au moins un crédit d'une institution de microfinance.

Dans le cadre de la synergie d'action avec le Programme d'Appui au Secteur Vivrier en Côte d'Ivoire (PASV-CI) et d'autres initiatives de sécurité alimentaire en cours, CARE Côte d'Ivoire ciblera des sociétés coopératives agricoles, groupements agricoles, Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), acteur(rice)s de la chaîne de valeur banane plantain du projet, qui bénéficieront d'un accompagnement de CARE. Ainsi donc, L'un des défis majeurs rencontrés par les acteurs reste l'accès limité aux services financiers. En effet, bien que certaines institutions financières soient présentes, les produits proposés ne sont pas souvent adaptés aux réalités des bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les cycles agricoles, les délais de remboursement ainsi que les exigences en matière de garanties.

CARE Côte d'Ivoire envisage le recrutement d'une institution de microfinance capable de concevoir et de déployer des produits financiers adaptés aux besoins des bénéficiaires, et de collaborer avec CARE dans la mise en place d'un mécanisme de garantie destiné à faciliter l'accès au crédit pour 3.750 femmes et jeunes bénéficiaires du PRESACI.

Cette intervention contribuera à l'atteinte du Produit 4 du projet : des produits financiers adaptés aux acteurs des 3 chaînes de valeur sont développées par une institution de microfinance et 3.750 acteurs(rice)s des 3 chaînes de valeur, dont au moins 80% de femmes et de jeunes, obtiennent des crédits leur permettant d'accroître la rentabilité de leurs activités.

Les présents Termes de Référence sont élaborés pour définir les modalités de recrutement de ladite institution devant accompagner CARE Côte d'Ivoire sous forme de partenariat de mise en œuvre.

2. OBJECTIF DU PARTENARIAT

a) Objectif général

Sélectionner une institution de microfinance disposant d'une expérience dans le financement agricole et rural capable de développer et de déployer des produits financiers adaptés aux besoins des acteurs des chaînes de valeur manioc, banane plantain et maraîcher, afin de faciliter leur accès au crédit et de soutenir le développement de leurs activités économiques.

b) Objectifs spécifiques

L'institution de microfinance sélectionnée aura pour objectifs de :

- Développer soit au moins un produit par chaîne de valeur ciblée par le projet,
- Collaborer avec l'équipe du projet pour tester ces produits à travers une phase pilote auprès des bénéficiaires,
- Valider les produits testés sur la base des retours des expériences des bénéficiaires et intégrer les observations avant le déploiement,
- Renforcer les capacités des bénéficiaires sur les modalités d'accès des produits financiers,
- Faciliter l'accès au crédit pour 3 750 acteurs des chaînes de valeur, dont au moins 80 % de femmes et de jeunes,
- Contribuer à la mise en place d'un mécanisme de garantie permettant de réduire les risques liés à l'octroi de crédits aux bénéficiaires.

c) Zones d'intervention du PRESACI

Le projet est mis en œuvre dans neuf régions de la Côte d'Ivoire où sont répartis les bénéficiaires selon ce tableau :

Zones	Région	Principales villes
Centre	Bélier	Didievi, Tiebissou, Toumodi, Yamoussoukro, Djékanou
	Gbêkê	Bouaké, Sakassou, Botro, Diabo, Mamini, Djebonoua
	N'zi	Dimbokro
Centre-Ouest	Marahoué	Bouaflé, Zuenoula, Bonon, Sinfra

Zones	Région	Principales villes
	Agneby Tiassa	Taabo
Sud-Est	Indenié Djuablin	Abengourou, Agnibilekro
Sud	District des lagunes	Abidjan
Nord	Poro	Korhogo
	Tchologo	Ferkéssédougou

d) Bénéficiaires cibles

La mission concerne 3 750 acteurs des chaînes de valeur maraîcher, manioc et banane plantain, dont au moins 80 % de femmes et de jeunes.

Les bénéficiaires sont principalement :

- Des producteurs agricoles,
- Des transformateurs de produits agricoles,
- Des acteurs de la commercialisation.

Ces bénéficiaires sont organisés en :

- Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC),
- Coopératives de producteurs, transformateurs et commerçants des filières manioc, banane et maraîcher,
- Groupements de producteurs, transformateurs et commerçant(e)s des filières manioc, banane e maraîcher.

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

a) Existence légale

L'institution financière candidate devra avoir le profil et fournir les documents attestant de :

- Son statut d'institution de microfinance agréée et reconnue par les autorités compétentes et exerçant en Côte d'Ivoire ;
- Agrément délivré par l'autorité de tutelle et les documents d'enregistrement ;
- Disposer d'un réseau d'agences ou de points de service dans les zones rurales et périurbaines ;
- Une existence légale d'au moins trois ans ;

b) Expérience et compétences requises

L'institution candidate devra justifier les compétences et expériences suivantes :

- Une expérience avérée dans le financement agricole et rural,
- Avoir une expérience de collaboration avec des AVEC ou groupes d'épargne communautaires ;

- Disposer d'un réseau d'agences ou de points de service dans les zones rurales et périurbaines ;
- Disposer d'expérience avérée dans la conception et le déploiement des produits digitaux dans les zones rurales ;
- Démontrer une capacité opérationnelle à travailler avec des projets de développement.

4. ETENDUE DES ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

a) Activités à mettre en œuvre

- L'institution de microfinance sélectionnée travaillera en étroite collaboration avec CARE et l'équipe projet pour la mise en œuvre des activités suivantes : Analyse des besoins financiers des bénéficiaires des acteurs des trois chaînes de valeur,
- Analyser les besoins financiers des acteurs des trois chaînes de valeurs ;
- Identifier les types d'investissements nécessaires (intrants agricoles, équipements, transformation, stockage, commercialisation) ;
- Proposer les modalités de remboursement les plus adaptées aux cycles de production agricole.
- Développer de produits financiers adaptés :
 - Concevoir au moins 3 produits financiers adaptés aux besoins des bénéficiaires.
 - Définir les conditions d'accès aux produits (*montant, taux d'intérêt, modalités de remboursement, garanties*).
 - Adapter les produits financiers aux réalités économiques des acteurs des chaînes de valeur.
- Phase pilote des produits financiers
 - Identifier, en collaboration avec CARE, les bénéficiaires de la phase pilote.
 - Accorder les premiers crédits dans le cadre du test des produits développés.
 - Assurer le suivi des bénéficiaires pendant la phase pilote.
- Évaluation et amélioration des produits
 - Participer à l'analyse des résultats de la phase pilote.

- Identifier les contraintes rencontrées par les bénéficiaires et par l'institution de microfinance.
- Adapter les produits financiers en fonction des résultats obtenus.
- Déploiement des produits financiers et suivi à grande échelle
 - Faciliter l'accès au crédit pour les bénéficiaires du projet.
 - Déployer les produits financiers auprès des 3.750 bénéficiaires identifiés dans toutes les zones d'intervention du projet.
 - Assurer un suivi régulier et fournir à CARE des rapports périodiques (trimestriels ou semestriels) sur la mise en œuvre, l'état des prêts et les indicateurs financiers convenus.
 - Assurer le suivi des crédits accordés.
 - Inclure la technologie mobile pour faciliter les transactions.
- Sensibilisation, formation et vulgarisation
 - Informer les bénéficiaires sur les produits financiers disponibles.
 - Former les agents de CARE et les points focaux concernés sur les modalités d'accès aux produits financiers développés.

La durée du partenariat est de 22 mois incluant une phase pilote, le déploiement à grande échelle et le suivi des bénéficiaires. La période de collaboration est répartie comme suit :

- Une phase pilote de développement et de test des produits financiers qui s'étendra sur toute l'année 2026,
- Une phase de déploiement dans les zones d'intervention du projet à partir de mars 2027,
- Un accompagnement visant la pérennisation des produits financiers au-delà de la durée du projet allant de 2027 à 2028

Une évaluation de performance pourra être effectuée à mi-parcours pour ajuster les produits et les modalités de mise en œuvre en fonction des résultats obtenus.

b) Zones d'intervention et volume d'activité

Les activités se dérouleront dans les neuf régions d'intervention du PRESACI telles que définies au point 1.c. Le volume d'activité est récapitulé comme suit :

Indicateur	Cible
Nombre de bénéficiaires	3750
Proportion de femmes et jeunes	80%
Nombre de chaînes de valeurs couvertes	3 (manioc, banane plantain, maraicher)
Nombre de régions d'intervention	9
Durée du partenariat	22 Mois

5. Récapitulatif des hypothèses

Les institutions candidates devront baser leurs propositions financières sur les hypothèses suivantes :

Etape	Hypothèse
Durée totale du partenariat	22 mois
Phase pilote	2026
Phase de déploiement	à partir de 2027
Phase de pérennisation	2027 - 2028
Nombre de produits financiers à développer	Au moins 3 produits financier
Plafond de crédit par bénéficiaire	5000 euros maximum

Les modalités définitives des produits financiers, y compris les conditions d'octroi des crédits et les taux d'intérêt applicables, seront définies conjointement entre CARE et l'institution financière sélectionnée à l'issue de la phase d'analyse des besoins.

6. LIVRABLES ATTENDUS

L'institution de microfinance sélectionnée devra produire les livrables suivants tout au long du partenariat :

- **Phase d'analyse et de conception**
 - Un rapport d'analyse des besoins financiers des bénéficiaires des 3 chaines de valeurs ;
 - 3 produits crédits adaptés au besoins conçus et documentés.
- **Phase pilote**
 - Un rapport de mise en œuvre de la phase pilote incluant le point des crédits accordés, les défis et les recommandations d'ajustement ;
 - Les produits révisés et validés sur la base des résultats de la phase pilote.
- **Phase de déploiement et suivi**
 - Des rapports périodiques trimestriels ou semestriels sur l'état des prêts, les indicateurs financiers convenus et l'évolution du portefeuille de crédits ;
 - Un rapport final de clôture du partenariat incluant les résultats atteints , les leçons apprises et les recommandations pour la pérennisation des produits crédits développés.
- **Formation et sensibilisation**
 - Les supports de formation destinés et aux agents de CARE sur les modalités d'accès aux produits financiers.

7. EXIGENCES FINANCIERES

Les dispositions suivantes s'appliqueront au soutien financier octroyé dans le cadre du présent partenariat :

Allocation

- ✚ Les fonds seront alloués à l'institution financières selon les processus en vigueur à CARE international en Côte d'Ivoire.
- ✚ Les dépenses éligibles comprendront :
 - les coûts liés à l'analyse des besoins financiers et à la conception des produits financiers adaptés au PRESACI ;
 - les coûts des accompagnements et de suivi des groupements pendant la phase pilote ;
 - les coûts de sensibilisation et de formation des bénéficiaires et des agents impliqués ;
 - les rémunérations des agents de l'institution affectés à la mission, leurs frais de déplacements, d'hébergement et de perdiem.
- ✚ Les décaissements seront effectués sur base de rapports de ces institutions approuvés par CARE.

Les documents de justification de dépenses comprendront :

- 1) les contrats de services,
- 2) Les rapports de réalisation de chacune de ces institutions approuvés par CARE,
- 3) Les factures,
- 4) Les factures acquittées ou reçus,
- 5) Les documents justificatifs des ressources humaines
- 6) Les listes de présence,
- 7) Les termes de référence
- 8) Toute documentation pertinente décrite au contrat.

9. PROCESSUS DE SELECTION

1. Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de préqualification

i. Modalités de soumission des candidatures

Votre dossier (offre physique) devra être déposé sous pli fermé en deux (02) copies et (01) Original au plus tard le 26 octobre 2026 à 17H00, GMT, à l'adresse suivante : CARE International Côte d'Ivoire 05 BP 3141 Abidjan 05, 7e Tranche, Secteur du CIRAD, En face de la SODECI Nord-Est, Rue L171 Tel : (225) 27 22 40 97 25.), au plus tard à la date indiquée ci-dessus.

a) Dossier de candidature

Les institutions intéressées sont invitées à soumettre leur dossier de candidature conformément aux instructions du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- La présentation générale de la structure (maximum 3 pages) incluant ;
 - Le statut juridique de l'institution,
 - Les principales missions et domaines d'intervention,
 - Les zones d'intervention.
- Les justificatifs d'existence légale ;
 - L'agrément délivré par l'autorité de tutelle,
 - Le récépissé d'enregistrement et les statuts de l'institution,
- La note justificative de compétence de maximum 3 pages présentant ;
 - L'expérience dans le financement des activités agricoles ou des chaînes de valeur,
 - Les références de partenaires ayant collaborés avec l'institution.

b) Critères d'évaluation de la préqualification

Critères	Note
Conformité administrative	
Complétude et validité des documents légaux requis	10
Existence légale d'au moins 3 ans	10
Sous total	20
Capacité	
Expérience avérée en financement agricole et rural	15
Expérience avec les groupements AVEC et en milieu rural	15
Couverture géographique des zones d'intervention du PRESACI	10
Sous- total	40

Total	60
--------------	-----------

Seules les institutions ayant obtenu au moins 75 % de la note totale, soit 45 points sur 60, seront admises à la phase suivante.

2. Consultation restreinte avec les structures préqualifiées

Les termes de référence seront partagés aux institutions ayant été préqualifiées par CARE Côte d'Ivoire. Sur la base de ces termes de référence, les institutions préqualifiées devront soumettre une offre technique et financière complète.

b) Proposition technique

Les institutions financières préqualifiées devront soumettre un dossier comprenant les éléments suivants :

- Une note de compréhension de la mission ; soit une présentation synthétique de de l'institution quant aux enjeux, besoins des bénéficiaires et aux attentes de CARE Côte d'Ivoire dans le cadre du PRESACI.
- Une proposition de la démarche méthodologique : une description détaillée de la démarche proposée pour le développement de produits financiers adaptés aux acteurs des chaînes de valeur agricole, y compris les principes envisagés en matière de conditions d'accès au crédit et de taux d'intérêt.
- Une présentation de l'équipe mobilisée incluant les profils et qualification du personnel clé (responsable partenariat, chargés de suivi, agents crédit...), la capacité de déploiement dans les zones rurales.
- Les justificatifs de la capacité opérationnelle à savoir ;
 - les preuves de présence dans les zones d'intervention (agences ou points de services),
 - les justificatifs de capacité à gérer un mécanisme de partage des risques (fonds de garantie),
 - les références de partenariats avec des projets de développement similaires (attestations de bonne exécution le cas échéant)
- Un mécanisme de suivi et de documentation qui comprend la description des outils et procédure prévus pour assurer le suivi des crédits,

c) Proposition financière

Les institutions candidates sont invitées à fournir une estimation indicative des coûts associés à la mise en œuvre de leurs approches liées au pilotage et suivi des produits financiers, et à la gestion du fonds de garantie, en tenant compte :

- Des coûts liés à l'analyse des besoins et à la conception des produits financiers ;
- Des coûts d'accompagnement et de suivi des groupements pendant la phase pilote;
- Des frais de gestion et de suivi du fonds de garantie ;
- Toute autre dépense pertinente pour le bon déploiement de la phase pilote et la sécurisation des crédits.

Aucun chiffrage final des produits ou taux d'intérêt n'est requis à ce stade.

Les modalités définitives des produits financiers, y compris les conditions d'octroi des crédits et les taux d'intérêt applicables, seront définies conjointement entre CARE et l'institution financière sélectionnée à l'issue de la phase d'analyse des besoins et de la phase pilote.

10. Diligence raisonnable

Avant toute contractualisation, CARE Côte d'Ivoire procèdera à une vérification de l'institution présélectionnée portant sur :

- La solidité financière et la gouvernance de l'institution,
- La conformité réglementaire et l'absence de contentieux en cours,
- La vérification des références fournies,
- La capacité opérationnelle réelle à intervenir dans les zones cibles.

CARE se réserve le droit de demander tout document complémentaire jugé nécessaire dans le cadre de cette diligence.

11. CONTRACTUALISATION

1. Accord de partenariat

A l'issue des évaluations et de la diligence raisonnable, CARE Côte d'Ivoire engagera des séances de travail avec l'institution retenue afin de :

- Clarifier les modalités de collaboration,
- Définir l'approche de développement et de déploiement des produits financiers,
- Convenir des modalités de gestion du mécanisme de garantie.

Un accord de partenariat sera signé avec l'institution financière retenue, définissant les droits et obligations de chaque partie, les indicateurs de performance, les modalités de reporting et les conditions de révision ou résiliation du partenariat.

2. Atelier d'orientation

Après la signature de l'accord de partenariat, CARE organisera un atelier d'orientation réunissant l'équipe projet et les représentants de l'institution financière partenaire. Cet atelier aura pour objectif de :

- Présenter le PRESACI,
- Partager les outils et procédures de CARE,
- Aligner les équipes sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre du partenariat,
- Elaborer le chronogramme des activités,
- Planifier les activités de la phase.

3. Octroi des fonds

Après l'atelier d'orientation et la validation du plan de travail, CARE Côte d'Ivoire procédera à l'octroi des fonds selon les modalités définies dans l'accord de partenariat.

4. Dispositions finales

CARE se réserve le droit de :

- N'accepter aucune des offres reçues ;
- Annuler le processus sans obligation d'indemnisation ;
- Vérifier les informations fournies par les postulants.
- Traiter l'appel d'offre sous note suspensive

La participation au présent appel à manifestation d'intérêt n'engage pas CARE Côte d'Ivoire à attribuer un partenariat et ne donne lieu à aucun remboursement des frais engagés par les candidats pour la préparation de leur dossier.